

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-09/2025

Date de convocation : 4 avril 2025

Date d'affichage : 4 avril 2025

Objet : Approbation du Compte financier unique (CFU) 2024 du budget principal M57

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 21 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON

Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'accord du 9 juillet 2024 du SGC Nord Drôme portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal M57 présenté en séance,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU 2024 fait état du résultat suivant :

	Commune
Dépenses fonctionnement	324 760,09 €
Recette fonctionnement	406 247,94 €
Résultat de l'année	81 487,85 €
Résultat antérieur	135 548,74 €
Résultat définitif	217 036,59 €
Dépenses investissement	120 062,18 €
Recettes investissement	181 378,53 €
Résultat de l'année	61 316,35 €
Résultat antérieur	45 438,62 €
Résultat définitif	106 754,97 €
RAR dépenses (reportés)	162 155,80 €
RAR recettes (reportés)	48 097,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en l'absence de M. le Maire qui ne prend pas part au vote,

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 026-212603195-20250408-D09_2025-DE

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget principal M197.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2025

Le Maire

A blue ink signature of Pierre Colomb, written over a faint circular official stamp of the commune of Saint-Michel-sur-Savasse.

Pierre COLOMB